



BESOIN D'AIDE !!! Licenciement

Par **naize**, le **08/02/2016** à **16:53**

Bonjour,

Tout d'abord merci, de l'attention que vous porterez à mon message, en espérant avoir une réponse favorable.

Je me permet de poster un message ici, afin de savoir si il y a licenciement abusif ou de savoir de quelle manière puis-je me défendre ?

Je rappel les faits :

Je suis agent d'entretien dans un hypermarché depuis presque 3 ans maintenant. Je dispose de plusieurs supports techniques et d'un local de service me permettant de bien remplir les missions qui me sont confiés. Etant agent d'entretien, j'accède obligatoirement à tout les services du magasin (boucherie/charcuterie, boulangerie, fromagerie, etc...). Un jour, j'ai pris en rayon, une boîte de tic-tac et un cahier pendant mon service. J'ai déposé ces produits dans mon local à service, qui je précise se trouve à l'intérieur du magasin. J'ai volontairement pris ces produits dans le but de les acheter. Après que j'ai terminé mon travail, je décide de chercher mes produits afin de les acheter. Mais il s'avère que j'ai oublié de prendre de la monnaie. Par conséquent et sans autre possibilité, je décide de remettre ces articles en rayon. Le lendemain, mon employeur me convoque, en me disant que j'avais volé ces articles dans son propre magasin et qu'il peut le prouver par les caméras de vidéosurveillance et par photo. Je lui dit, qu'en effet, j'ai bien pris ces produits et mis dans mon local mais dans le but de les acheter et non de les voler. Il me dit qu'il ne peut plus me faire confiance, me donne une mise à pied à titre conservatoire afin de me sanctionné par un licenciement et que je recevrai une lettre recommandé pour un entretien prochainement. Hors, je n'ai jamais eu l'attention de voler dans le magasin. Ce que je n'ai jamais fait de ma vie durant mes divers expériences

professionnelles. Il est bien normal, en vue de mes missions professionnelles de prendre des articles ou de ramasser des produits et de les mettre dans mon caddie pour les remettre en rayon ou de les déposer dans une boîte dite "retour de produit défectueux, et que par conséquent, il est facile de me prendre en photo et d'être filmer et d'être accusé de vol et de dire qu'il m'a pris en flagrant délit ! Je précise également, que je n'ai jamais eu auparavant de mise à pied quelque il soit ou de licenciement. Même au sein de l'entreprise actuelle, je n'ai jamais reçu d'avertissement. A ce jour, j'ai reçu comme convenu ma lettre recommandée, m'indiquant la date et l'heure, la raison et le but de l'entretien. Ayant 54 ans, je reste abasourdi et choqué par ce qu'il vient de m'arriver.

En vous remerciant encore, et dans l'espoir que vous répondrez à mes questions..

Merci beaucoup !
Respectueusement.

Par **morobar**, le **08/02/2016** à **19:19**

Bonsoir,
Tout est possible.
L'employeur va prononcer un licenciement sous le régime de la faute grave pour confirmer la mise à pied conservatoire.
Le CPH peut estimer:
* la sanction démesurée et requalifier le licenciement en cause réelle et sérieuse
* voire même prendre en considération vos arguments quant à vos missions de ramasser les articles éparpillés dans les rayons, et vous faire bénéficier du doute en qualifiant le licenciement sans cause réelle et sérieuse.
Mais votre poste est perdu, il s'agit maintenant d'obtenir, si c'est possible, le maximum d'indemnisation.

Par **naize**, le **09/02/2016** à **13:53**

Merci Pour votre réponse. Morobar.

Par **naize**, le **16/02/2016** à **16:45**

Re bonjour,
Je reviens vers vous afin d'éclairer ma situation.
J'ai passé aujourd'hui mon entretien officiel, seul avec mon employeur. Après m'être expliqué comme sur le post précédent, je vous détaille ce qu'il en a été.
Mon employeur m'a affirmé que de par rapport à ce qu'il lui à été rapporté de part sa direction, il ne pouvait plus me faire confiance même si pour lui, cela ne révèle pas forcément du vol proprement dite. Il m'a dit que même pour moi, et vis à vis des autres salariés, que j'aimerais pas être confrontés aux regards des autres. Ensuite, après avoir raconté ma défense et mes faits, et de par son accusation et sa motivation à me mettre une mise a pied conservatoire,

celui ci , qui à l'entretien préalable, m'avait confirmé qu'il m'avait surpris de part les caméras et par photos me voyant volé des articles, n'a pas su me les montrés ce jour-ci, et à vite changer de conversation. Ce qu'il me parait encore plus douteux sur la réelle cause de mon licenciement. Et qui plus es, m'affirme qui ne souhaite plus que je soit salarié dans son entreprise, en revoyant son jugement, et en m'affirmant qu'il souhaite me licencié pour cause réelle et sérieuse et non plus pour faute grave. Il me semble, si je me trompe pas, qu'il n'a pas le droit de m'annoncer avant deux jours ouvrables, sa décision quelque'il soit et qu'il doit respecter une certaine procédure juridique. Je finirai par dire également, qu'il m'a même proposer à m'aider à trouver un travail dans une association en tant qu'employé de ménage chez des particuliers, en cdd, mais bien entendu par sur les meme bases horaires, etc... Grossomodo, rien à voir avec le salaires, primes etc, que je pouvais toucher dans son entreprise.

Personnellement, j'ai un gros doute sur le motif réelle de mon licenciement et plusieurs questions me trotte à la tête.

Pourquoi ne m'a t-il pas montré les fameuses videos ou photos qu'il m'a annoncé à notre entretien préalable ?

Pourquoi à la fin de notre entretien officiel, ne considère t-il pas vraiment qu'il s'agisse d'un vol ?

Pourquoi vouloir me proposer un autre type de licenciement ?

Pourquoi me propose de m'aider à trouver un autre travail? Si lui même considère que je suis une bonne employé ?

Plein de contradictions et de doutes , qui me font dire qu'il s'agit plutôt d'une calomnie ou autre...

Je précise que j'ai enregistré notre conversation lors de cette entretien officiel, via mon téléphone portable.

Dernière question : Puis je me défendre ? si oui par quelle moyen ? et que pensez vous de ma situation ? vais je gagner ?

Merci !

Cordialement.